RÉFÉRENCE : F000..

FORMATION **AUTORISATION DE CONDUITE NACELLES CATÉGORIE A & B**

DESCRIPTION

- Préparer les conducteurs de plateformes élévatrices mobiles de personnes (PEMP) / nacelles catégories A&B
- Assurer une maîtrise des règles de sécurité, des techniques de conduite, des bonnes pratiques pour travailler en hauteur tout en prévenant les risques

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Comprendre les responsabilités du conducteur et les exigences réglementaires liées à l'utilisation des PEMP.
- Identifier les caractéristiques techniques et les limites des nacelles des catégories A et B.
- Effectuer les vérifications nécessaires avant, pendant et après l'utilisation d'une PEMP.
- Manipuler une nacelle en respectant les règles de sécurité et en s'adaptant aux contraintes de l'environnement.
- Réagir de manière appropriée en cas de situation imprévue ou de danger.

PROGRAMME

Théorie (3h) :

- Réglementation et responsabilités (45 min)
- Caractéristiques techniques des PEMP (1h)
- Prévention des risques et règles de sécurité (1h15)

Pratique (4h) :

- Prise en main des PEMP (1h)
- Exercices de conduite sécurisée (2h)
- Mises en situation pratiques (1h)

MÉTHODES DE FORMATION

- Apports théoriques
- Démonstrations techniques
- Pratique intensive
- Échanges interactifs
- Supports pédagogiques

MSÉCURITÉ

DURÉE

- 7h

PUBLIC

- Salariés amenés à utiliser des plateformes élévatrices mobiles de personnes pour travailler en hauteur
- Toute personne nécessitant une autorisation de conduite délivrée par l'employeur conformément à la R486.

CATÉGORIES

- Catégorie A : PEMP à élévation verticale
- Catégorie B : PEMP à élévation multidirectionnelle

PRÉREQUIS

- Aptitude médicale validée par le médecin du travail
- Compréhension des consignes de sécurité en français

PARTICIPANTS

- Session de 1 à 6 personnes

FORMATEURS

- Pompiers professionnels
- En activité
- Plusieurs années d'expérience dans le domaine
- Compétences pédagogiques de formateur.

ÉVALUATION

- Théorique : Quiz ou QCM
- Pratique : Observation des manoeuvres et mises en situation simulées
- Validation : Attestation de formation délivrée par l'employeur (délivrance de l'autorisation de conduite)

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Notre organisme de formation s'engage à garantir l'accessibilité de ses formations à toutes les personnes, y compris celles en situation de handicap. Nous réalisons une analyse préalable des besoins spécifiques de chaque apprenant en situation de handicap dès son inscription. Cela nous permet d'identifier les adaptations nécessaires pour offrir une formation équitable et accessible.

QUELQUES **CHIFFRES**

80% des accidents impliquant des engins de manutention sont dus à des erreurs humaines.

35% des accidents sur les lieux de travail industriels impliquent des équipements de levage ou de manutention.

5 ans c'est la durée de validité des autorisations de conduite.

www.msecu.fr 06 79 63 43 65 contact@msecu.fr

MSÉCURITÉ

MSécurité | route de Rhinau 67860 Boofzheim | Numéro de SIRET : 930 272 505 00023 | Numéro de déclaration d'activité : 44670804367 (auprès du préfet de la région Grand Est)